**HCDH Programme de renforcement des capacités des organes des traités**

**Formation des formateurs sur la présentation de rapports devant les organes des traités**

**le dialogue constructif avec le Comité pour les droits de l’enfant**

**Instructions : Membres de la délégation de l’Etat partie**

**Préparation de la simulation – 60 minutes**

1. Les participants sont répartis en quatre groupes : deux groupes de dix personnes environ représentant chacun la délégation d’un Etat partie et deux groupes de 4 personnes environ, représentant les membres du Comité des droits de l’enfant. Chacun des groupes participera à un dialogue constructif.
2. La Convention relative aux droits de l’enfant, les directives sur la présentation des rapports et des documents fictifs (rapport de l’Etat partie, réponses à la liste de questions, observations finales, rapport d’ONG) sont distribués.

**Les participants jouant le rôle de la délégation de l’Etat partie doivent :**

* Déterminer quelle personne jouera le chef de délégation et quel sera son statut (Représentant permanent à Genève, Ministre, un autre représentant…). Le chef de délégation est en charge de faire un discours introductif très bref afin de présenter la délégation, le rapport de l’Etat partie ainsi que toute mise à jour ou information pertinente non présente dans le rapport et/ou dans les réponses à la liste de questions. Il/elle est également amené(e) à faire une courte remarque conclusive à la fin du dialogue constructif.
* Déterminer quelle sera la composition de la délégation (Représentant de quel ministère et/ou de quelle autre institution (système judiciaire, parlement) et avec quelle fonction/ statut …).
* Comparer les informations fournies par l’Etat membre au Comité (rapport et réponses à la liste de questions, observations finales de la session précédente, informations parallèles fournies au Comité par les ONG.
* Prendre connaissance des directives du Comité sur la présentation des rapports et de la réponse à la liste de questions envoyée à l’Etat partie.
* Tenter d’identifier les questions que le Comité pourrait soulever pendant le dialogue et préparer les réponses et quel membre de la délégation sera charge de répondre à quel type de question. .
* Désigner une personne qui sera chargé de la gestion du temps de parole (présentation et réponses par les membres de la délégation).

**Déroulement du dialogue constructif- 45 minutes**

1. Ouverture de la session par le Président du Comité (2 min)
2. Remarques introductives et présentation de sa délégation par le chef de mission (8 min)
3. Questions des membres du Comité (5 min)
4. Réponses aux questions par les membres de la délégation (10 min)
5. Nouvelle phase de question pour les membres du Comité (5 min) et de réponses pour la délégation (10 min)
6. Remerciements du Président (1 min) et remarques conclusives du chef de la délégation (4 min)